PROFESSIONNELS DU TRANSPORT, DÉCLAREZ VOS ACTIONS DE PRÉVENTION ! MODE D'EMPLOI

Professionnels du transport, déclarez vos actions de prévention ! Mode d'emploi

L'OTRE(1) s'associe à Carcept Prev, principal acteur de la protection sociale dans le secteur du transport routier. Il s'attache à répondre aux attentes et besoins des entreprises et particuliers et à accompagner les salariés, les retraités et leur famille, à chaque étape importante de leur vie.

Depuis janvier 2017, les salariés non cadres du transport bénéficient d'un compte personnel de prévoyance. Il leur permet de cumuler des points d'activité et des points de solidarité.
Les points de solidarité sont un dispositif innovant de prévention santé. Plus les salariés marquent des points, plus ils bénéficient de services d'accompagnement.

Déclarez vos actions de prévention dès maintenant. Mode d'emploi avec Carcept Prev en visionnant la vidéo ci-dessous !

(1) L'OTRE est organisation professionnelle représentative dans la branche des transports routiers. L'USP VALEURS, qui adhère à l'OTRE, constitue la branche du transport de fonds et de valeurs en son sein.

Annonce

Partager0

Twitter

Partager0

Partager0

Partager